

TOURNOI VETERANS DE SAINT-PIERRE DU MONT VINTAGE BAD 26

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026

Espace Multisport Saint Pierrois, Salle A, Rue de la Provence 40280 Saint Pierre du Mont

RÈGLEMENT PARTICULIER

- Article 1 Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement.
L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement, et se déroule selon les règles de la FFBaD.
Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs **vétérans**, des séries NC à N2, ne faisant l'objet d'aucune suspension et licenciés à la FFBaD. Les participants devront être en possession de leur licence.
- Article 2 La compétition N° d'autorisation 2601306 est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre principal, Ludovic DUPRIEZ. Ses décisions seront sans appel. Le GEO de la compétition est Céline Gueylard. Les matches se feront en auto-arbitrage. Seules les finales pourront être arbitrées. Tous les matches se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.
- Article 3 Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée. Toute dérogation ne pourra être accordée par le juge-arbitre, au joueur, qu'à l'examen d'un justificatif.
- Article 4 Tableaux proposés : **DH, DD, DMX pour les vétérans**
Le nombre de tableaux autorisé est de **2 tableaux pour la journée**.

Les tableaux de Mixte se dérouleront le matin en différentes tableaux de niveau constituées en poule unique de 5 (dans la mesure du possible au regard des inscriptions). Les doubles se dérouleront l'après-midi sur le même modèle pour respecter la limite de 8 matches dans la journée.
Les tableaux seront réalisés en fonction du CPPH, à la date du samedi 14 Novembre.
Il est impératif que les joueurs soient présents dans la salle, jusqu'à la délivrance des tableaux de sorties de poules.
- Article 5 Le nombre de participants est limité à 130 joueurs. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 14 septembre 12h00, à faire individuellement ou par club. L'inscription est prise en compte à réception du paiement des 2 joueurs de la paire. Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs par club/tableaux, en fonction du nombre d'inscriptions reçues : la date de paiement des 2 joueurs de la paire sera prise en compte pour déterminer les listes d'attentes
La date limite d'inscription est fixée au DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 à 12h00.
- Article 6 Les horaires des matches seront affichés dans la salle. **Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 45 minutes avant l'heure de leurs matches (sauf matches de 8h00). Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes.**
Une zone de préparation accueillera les joueurs des matches immédiatement à suivre. Tous les joueurs appelés à cette étape devront s'y présenter sous peine de disqualification. Le temps de préparation sur les terrains comprenant la prise de connaissance des conditions de jeu, le test des volants et la mise en tenue est fixé à **3 minutes à partir de l'appel du match.**
En cas de retard injustifié constaté dès son appel sur le terrain, le joueur sera déclaré WO par le Juge-Arbitre et sanctionné par la commission régionale d'arbitrage. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition doit obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à lui seul

Le règlement de la gestion des cartons sera affiché dans la salle.

- Article 7 Les volants autorisés sont ceux homologués par la FFBaD. Les volants officiels du tournoi sont les **RSL DTL 82** pour tous les joueurs. Ils sont à la charge des participants.
Conditions particulières : Tout volant touchant le plafond ou une structure aérienne sera remis une fois à l'engagement. En cours de jeu, il sera compté faute s'il touche une structure aérienne.
- Article 8 Tout participant à la compétition, qui se voit infliger un carton (rouge ou noir), suite à un mauvais comportement, recevra un formulaire à signer, de la part du juge-arbitre. Ce document notifie les procédures et sanctions auxquelles le joueur s'est exposé, selon le règlement disciplinaire fédéral (cf. circulaire 3.3 du Guide du badminton)
- Article 9 Droit à l'image : tout joueur qui s'inscrit à la compétition du 22 novembre 2026, autorise, de fait, les organisateurs à prendre et utiliser des images, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, diffusés en France, pour la durée la plus longue, prévue par la loi et les règlements en vigueur.
- Article 10 **Les droits d'engagement sont : 18€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.** Les chèques libellés à l'ordre du BCSPM devront parvenir avec le bulletin d'inscription à la personne responsable, **indiquée sur l'invitation du tournoi.**
- Article 11 En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscriptions restent acquis au BCSPM. Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la Ligue d'Aquitaine sous 5 jours (LNAQB - Maison des sports - 2 avenue de l'université-33400 Talence).
- Article 12 **De nombreux lots gastronomiques et sportifs récompenseront les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.**
- Article 13 Les coordonnées du médecin de garde et des pompiers ainsi que ce règlement seront affichés dans la salle.
- Article 14 Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit de boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet (buvette ou extérieurs). Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- Article 15 Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre.
- Article 16 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Le Comité d'Organisation